

Le Combat Social FO49

MENSUEL
D'INFORMATIONS DE
L'UNION
DÉPARTEMENTALE
CGT-FORCE OUVRIÈRE
DU MAINE ET LOIRE
N° 4 - 2010
AVRIL 2010 1€

SOMMAIRE

1. Éditorial
 2. France-Champignon : les salariés en grève pour le maintien du site de Beaufort
 3. **DGFIP : FO s'adresse** aux autres syndicats
 4. **Grève à l'IME de Chemillé**
 4. **Métaux : partout les salaires à l'ordre du jour**
 4. Bucher-Vaslin : communiqué de l'UD
 - 5 & 6. **Extraits de la résolution** du Comité Confédéral National de la cgt-Force Ouvrière
 7. Rencontres gouvernement syndicats du 12 avril
 8. Affichette 1er mai
- Encart : lettre de FO aux autres organisations syndicales



EDITORIAL

Daniel Juret,
Secrétaire général
de l'UD FO du
Maine et Loire

1^{ER} MAI FORCE OUVRIERE

Chers camarades,

Le Comité Confédéral National de notre Confédération qui vient de se tenir à Paris, a confirmé à l'unanimité, notre liberté de jugement et de comportement dans la période difficile que connaissent les salariés.

« **Pour le CCN, seule l'expression libre, indépendante et déterminée du rapport de force est à même de faire aboutir les revendications légitimes des travailleurs. C'est dans cet esprit que le CCN décide que le 1er mai 2010 sera un 1er mai FORCE OUVRIERE et que les revendications portées par FORCE OUVRIERE, en tout premier lieu celles sur les retraites, doivent être relayées et expliquées par tous ses syndicats dans les entreprises et les administrations.**

Le CCN réaffirme que la cgt FORCE OUVRIERE, sans confondre action communale et unicité syndicale est prête à s'inscrire pleinement dans une action interprofessionnelle déterminée sur la base de revendications communes.

Le CCN réaffirme sa proposition aux autres organisations d'un appel à une grève franche interprofessionnelle de 24 heures pour obtenir satisfaction.

En tout état de cause, le CCN affirme que la cgt FORCE OUVRIERE ne laissera pas voter une réforme des retraites contraire

aux intérêts des salariés du public comme du privé sans appeler à la mobilisation de toute la classe ouvrière.

C'est pourquoi il mandate la CE confédérale et le bureau confédéral pour décider au moment opportun et en fonction de la situation et des événements toute initiative FORCE OUVRIERE, y compris la grève interprofessionnelle.

Dans tous les cas de figure, FORCE OUVRIERE prendra toutes ses responsabilités. »

Sans ambiguïté, notre organisation refuse de participer au dispositif de canalisation du mécontentement des salariés, organisé par MM THIBAUT et consorts, qui conduit les salariés dans le mur avec l'organisation de journées de « protestation » à répétition.

C'est clair, le mandat donné à notre Confédération est non seulement de renouveler aux autres organisations, la proposition d'une grève franche interprofessionnelle de 24 heures pour obtenir satisfaction, mais également de prendre nos responsabilités, même seuls si cela est nécessaire.

Cette orientation claire, pour les prochaines semaines, confirme complètement ce que nous avons commencé à réaliser dans le département, avec l'ensemble des initiatives (dans les

(Suite page 2)

(Suite de la page 1)

entreprises et administrations, mais également avec les réunions publiques) centrées sur la défense de nos droits collectifs en matière de retraite.

Naturellement, la totalité de l'action syndicale ordonnée sur les revendications et notamment pour les salaires, contre les plans de licenciements ... vient compléter utilement le plan d'initiative.

Nous allons donc poursuivre et amplifier notre action syndicale interprofessionnelle, pour la défense des droits à la retraite dont le gouvernement indique lui-même que c'est « la mère des réformes » pour réduire le coût du travail.

Alors, clairement nous allons affirmer, le **1er Mai 2010, la liberté syndicale et notre indépendance :**

- ▶ dans l'objectif de préparer les conditions de l'action commune,
- ▶ contre les « actions » de confusion (associant soutiens et protestataires officiels), dont les prochaines journées sont, après le 23 mars, le 20 Avril, le 1er Mai ...

Comme l'année passée, nous ferons un rassemblement public devant la stèle de Ludovic Ménard (fondateur du syndicalisme ardoisier et l'un des signataires de la Charte d'Amiens de 1906) à Trélazé.

Plus que jamais, notre expression publique sera lisible par la réaffirmation de notre indépendance et visible par la mobilisation des militants.

Il importe que chaque militant responsable de syndicat, de section syndicale, engagé dans les responsabilités interprofessionnelles prenne la mesure de l'enjeu, pour solliciter tous les syndiqués.

Avant le verre de l'amitié (qui clôturera cette matinée à la Bourse du Travail de Trélazé), le rendez-vous des militants est donc donné à :

10 h 30

Rond-Point Ludovic Ménard
à Trélazé

Angers, le 8 avril 2010

Les syndicats à l'initiative

France Champignon à Beaufort

les salariés avec l'intersyndicale FO-CGT ont combattu le plan de licenciement sur une orientation : le maintien du site et de tous les emplois

Deuxième groupe mondial sur le marché du champignon, « France Champignon » a été l'objet d'un « Monopoly bourgeois » sur le dos des salariés : le Fond d'investissement Butler Capital Partners qui l'a racheté en 2004. et qui s'est, depuis, comporté en « nettoyeur » en enchaînant les plans de restructuration, négociait, depuis le 1er janvier, sa revente au groupe Bonduelle.

Au menu des négociations, une promesse un peu particulière : l'annonce préalable de la fermeture de l'usine de Beaufort et le licenciement de 150 personnes, alors même que l'exercice 2009 s'est conclu par un résultat d'exploitation positif... !

L'annonce en a été faite au comité central d'entreprise du lundi 29 mars : 90 licenciements sont programmés avant l'été ; tout est censé disparaître dans

l'année qui suit...

Les porte-parole des actionnaires « justifient » cette fermeture par la « concurrence polonaise qui bénéficie d'une main d'œuvre peu coûteuse »... Signalons que France Champignon (donc Butler Capital Partners) a acquis un établissement polonais, directement concurrent, où les salariés sont payés... **6 € de l'heure ! C'est de la « concurrence libre et non faussée »** parfaitement comprise.

Dès l'annonce du plan, les salariés de France Champignon, avec leurs syndicats FO et CGT se sont mis en grève, et ont occupé le site dès le vendredi 2 avril sur une orientation : « Rien ne justifie les fermetures, maintien du site ! »

A l'heure où ce Combat Social est mis sous presse, les salariés ont repris le travail obtenant pour l'instant une prime supra-légale de 20 000 euros.



Syndicat FO DGFIP (**Direction Générale des Finances Publiques - fusion des administrations du Trésor et des Impôts**)

FO a proposé une réunion intersyndicale sur les retraites : extraits de la lettre ouverte aux autres OS...

Aux secrétaires départementaux
SNUI ; CGT-**Impôts** ; CGT-**Trésor** ;
CFDT ; CFTC-Trésor

Cher(e)s Camarades,
...FO DGFIP49 considère... qu'au prétexte, de « fausses vérités », de « déficits » scientifiquement organisés, le gouvernement prépare un nouvel allongement des durées de cotisations, **le report de l'âge légal de départ à la retraite**, une modification du calcul des pensions.

Chacun sait que cette modification vise à « aligner » le calcul des pensions sur le

régime général et faire disparaître la **référence à l'indice détenu les 6 derniers mois** de carrière.

FO DGFIP49 ne revendique pas de nouvelle réforme ! **40 ans c'est déjà trop.**

Le retour aux 37,5 annuités n'est qu'une question de rapport de force ! ...

Pour FO DGFIP49, aucune réforme n'aura pour but de relever le niveau des pensions, par conséquent, il faut tout mettre en œuvre pour :

- Maintenir l'âge légal de retraite à 60 ans et refuser une nouvelle augmentation des durées de cotisations.
- Maintenir le calcul de la retraite sur **l'indice détenu les 6 derniers mois**,

élément constitutif du code des pensions civiles et militaires.

Sur ces bases, nous sommes certains que des millions de fonctionnaires sont prêts à se mobiliser, à condition de ne pas les entrainer dans des **jours d'action fourre-tout**, à répétition, démoralisatrices et sans lendemain.

FO DGFIP 49 EST POUR L'UNITE D'ACTION LA PLUS LARGE POSSIBLE SUR CES REVENDICATIONS CLAIRES ET PRECISES.

(suit une invitation à une réunion intersyndicale)...

*Le bureau FO DGFIP-49,
26 mars 2010*

... La CGT et la CFDT ne se sont pas déplacées.

Le SNUI et la CFTC ont rédigé, avec Force Ouvrière, le tract intersyndical suivant :



Les syndicats FO, SNUI-SUD Trésor 49, CFTC de la DGFIP de Maine et Loire se sont réunis dans les locaux de la Bourse du Travail d'Angers le jeudi matin 1er Avril.

Après nous avoir imposé une baisse importante des traitements (10% depuis 2000) et des suppressions massives **d'emplois (100 000 depuis 2 ans 1/2)**, le gouvernement **s'attaque aujourd'hui à nos retraites !**

Les syndicats FO DGFIP49, SNUI-SUD Trésor 49, CFTC DGFIP49 considèrent que les journées d'action à répétition ont démontré leurs limites pour faire aboutir les revendications.

Seule une grève générale interprofessionnelle **(public/privé)**, sur des REVENDICATIONS CLAIRES permettra de faire plier le gouvernement sur la question des retraites.

Les organisations syndicales FO DGFIP49, SNUI-SUD Trésor 49, CFTC DGFIP49 refusent par avance :

- Tout nouvel allongement de la durée de cotisation : **« 40 ans c'est déjà trop »**,
- Toute remise en cause du droit au départ en retraite à 60 ans,
- Toute remise en cause du calcul des pensions sur l'indice détenu les 6 derniers mois,

Les organisations syndicales, FO DGFIP49, SNUI-SUD Trésor 49, CFTC DGFIP49 sont, sur CES REVENDICATIONS NON NEGOCIABLES disposées à mobiliser, le moment venu, y compris par la grève et sa reconduction.

Elles appellent, d'ores et déjà :

- ▶ les agents de la DGFIP de Maine-et-Loire à **s'y préparer**,
- ▶ les autres organisations syndicales à les rejoindre sur ces bases,

afin d'établir une unité d'action la plus large possible !!!

Les fonctionnaires ne paieront pas la facture **d'une crise dont ils ne sont pas responsables !**

Les syndicats à l'initiative

Syndicat Départemental de l'Action Sociale

Les salariés de l'IME de Chemillé, avec leurs syndicats FO et CFDT, font grève et manifestent à la direction générale



Les salariés en manifestation au siège social de l'institut

Les employés de l'Institut médico-éducatif La Monneraie, à Chemillé, avec leurs syndicats FO et CFDT de l'association ALAHMI (Association ligérienne d'aide aux handicapés men-

taux et inadaptés), ont fait grève mardi 6 avril.

En cause, les conditions déplorables dans lesquelles les salariés de l'IME sont contraint de travailler, du fait d'une politique de la direction générale totalement inadaptée aux besoins des jeunes accueillis. « Cette politique, impulsée par la direction générale, répercutée sur la direction du centre, qui la répercute elle-même sur l'encadrement conduit à une absence des responsables hiérarchiques aux réunions d'organisation. Cette déconnexion de l'encadrement de proximité avec la

réalité du terrain conduit à de nombreuses difficultés de fonctionnement, et en particulier à la modification incessante des plannings » nous déclare Sophie Martin, secrétaire de la section syndicale Force Ouvrière de l'établissement.

« La section CFDT s'est jointe à la nôtre et nous avons appelé les personnels à la grève ce mardi 6 avril. Personnel et organisations syndicales, nous nous sommes rendus en manifestation au siège social de l'association gestionnaire, et nous avons obtenu tout ce que nous exigeons », poursuit-elle.

Syndicat des métaux :

Partout, la revendication sur les salaires à l'ordre du jour

Lors des négociations sur les valeurs 2010 (voir Combat Social de novembre-décembre 2009), l'UIMM Anjou a fait des propositions sur les salaires minima de la convention collective totalement inacceptables : Elle fixait le salaire minimum annuel 2010 des deux premiers coefficients de la grille à un niveau inférieur au SMIC, et les minima des autres coefficients n'étaient augmentés que de 0,6% par rapport aux valeurs 2008, année du dernier accord.

L'UIMM peut-elle raisonnablement croire que les salariés vont se contenter de

0,6 % pour 2009 et 2010 ?

Face à cette situation, FO a refusé de signer, et a appelé ses syndicats à revendiquer, partout, des augmentations générales de salaires.

Le patronat angevin porte une lourde responsabilité face à la situation qui se crée dans les entreprises.

Ainsi, à RIVARD, les salariés se sont réunis il y a quelques jours en assemblée générale. Plus de 95 % de la production a « posé le sac ». Les salariés, et le syndicat FO réclament une augmentation de 4 %, pour l'instant l'employeur a cédé à 2 %.

À Bucher-Vaslin, avec leurs syndicats FO et CFDT (la CGT, majoritaire, ne s'est pas jointe au mouvement) les salariés se sont mis en grève le 30 mars, et, alors que l'employeur refusait toute augmentation générale pour ne proposer que des augmentations individuelles, ils ont immédiatement obtenu 1,8 % (voir le communiqué de l'UD ci-dessous)

FO appelle tous les salariés de la métallurgie à établir leurs cahiers de revendications et comme à Rivard ou à Buchet-Vaslin, à engager toutes les actions nécessaires pour les faire aboutir.

Communiqué de l'Union Départementale

Les salariés de Bucher Vaslin (Chalonnnes-Sur-Loire) obtiennent une augmentation générale des salaires de 1,8 %

L'Union Départementale salue le mouvement exemplaire des salariés de l'entreprise Bucher-Vaslin.

La direction de l'entreprise s'est enfermée dès le début des négociations annuelles, a refusé la moindre augmentation générale des salaires.

Face à ce refus, les salariés de l'entreprise ont décidé, au cours d'une Assemblée Générale appelée par les syndicats FO et CFDT, de se mettre en grève, le lundi 30 mars, jusqu'à satisfaction, en exigeant une aug-

mentation générale de 3 %.

La détermination des salariés a contraint la direction de l'entreprise à céder, ce jeudi 1er avril, sur :

- Une augmentation générale de 1,8 % ;
- Une augmentation des primes de 0,3 % ;
- Des augmentations individuelles à hauteur de 0,3 %.

Ce qu'il s'est passé dans cette entreprise confirme que les salariés n'acceptent pas de faire les frais d'une crise qui n'est pas la leur.

L'augmentation générale des salaires est plus que jamais à l'ordre du jour.

En confirmant son soutien aux actions revendicatives pour les salaires, dans les entreprises et administrations, l'Union Départementale Force Ouvrière de Maine et Loire réitère sa demande à tous ses syndicats, de prendre les initiatives pour relancer les négociations salariales.

Angers, le 1er avril 2010

Comité Confédéral National de la cgt-FO des 31 mars et 1er avril

Extraits de la résolution adoptée à l'unanimité

Réuni les 31 mars et 1er avril 2010 à Paris, le Comité Confédéral National (CCN) de la cgt FORCE OUVRIERE réaffirme son profond attachement à la Charte d'Amiens, fondement de l'indépendance du syndicat qui est à la base de toute action revendicative dans la négociation comme dans l'action.

Le CCN rappelle que l'action commune aux confédérations syndicales n'est pas une fin en soi mais un moyen permettant de créer un véritable rapport de force face au patronat et aux pouvoirs publics pour faire aboutir les revendications des travailleurs.

L'unité d'action sur des bases claires doit constituer un espoir et une force pour les salariés. Cela suppose des revendications précises et des modalités d'action déterminées.

Le CCN ne confond pas « l'intersyndicale » avec l'action commune librement décidée.

Par conséquent, le CCN rejette toute forme de syndicalisme « rassemblé » ou « d'intersyndicale permanente » qui ne visent qu'à « encadrer » les travailleurs et à porter atteinte à la démocratie du pluralisme syndical.

Situation économique

Le CCN réaffirme que la crise qui frappe l'économie mondiale bien avant la crise financière est bien le produit du système capitaliste. En France comme dans l'Union européenne, la situation ne cesse de se dégrader pour les travailleurs.

...

La crise montre qu'il faut changer de modèle. L'augmentation du pouvoir d'achat est une nécessité sociale et économique. Elle est également une des conditions d'une répartition différente des richesses produites.

A ce titre, le CCN revendique, plus que jamais, une véritable politique de relance de la consommation par l'augmentation générale des salaires, des retraites, des pensions, de la valeur du point d'indice dans la fonction publique.

...

Le CCN refuse l'individualisation des rémunérations qui s'inscrit dans une tendance à l'individualisation des relations sociales à l'origine d'une très forte dégradation des conditions de travail, ce qui pose le problème de l'organisation du travail.

La volonté des pouvoirs publics de réduire les dépenses publiques et sociales est lourde de conséquences pour les travailleurs et pour la République sociale. Le CCN s'oppose à toute logique qui vise à sacrifier les dépenses les plus essentielles pour réduire un endettement public dont les salariés ne sont nullement responsables.

...

Le CCN apporte son soutien aux travailleurs dans le monde, en particulier en Grèce, qui s'opposent aux plans d'austérité imposés.

Fiscalité

Face aux orientations injustes et inégalitaires de la politique du gouvernement en matière fiscale, comme l'illustre la réforme de la taxe professionnelle, le CCN estime que la question d'une véritable réforme fiscale alliant justice sociale et redistribution est indispensable.

...

Emploi - travail

Alors que le nombre de chômeurs continue d'augmenter en 2010 avec plus de 4,4 millions de demandeurs d'emploi toutes catégories confondues et un taux de chômage qui atteint les 10%, le CCN réaffirme sa détermination à lutter contre la destruction des emplois et ses conséquences sociales et économiques et réaffirme également sa détermination à lutter contre la dégradation des conditions de travail en posant en particulier la question de l'organisation du travail.

...

Le CCN revendique l'arrêt des licenciements et le remplacement de l'ensemble des postes de fonctionnaires et agents publics partant en retraite.

Il revendique également :

- Un vrai emploi et un vrai salaire ;
- Le conditionnement des aides publiques par des engagements contraignants des bénéficiaires en termes de maintien de l'emploi et de véritables accords de salaire.

...

Concernant le démantèlement du régime paritaire d'assurance chômage par la création de Pôle emploi, les faits confirment le bien-fondé de l'opposition de la cgt FORCE OUVRIERE à la fusion ANPE/ASEDIC sous l'égide du gouvernement. Face aux conséquences graves de la fusion, tant pour les chômeurs que pour les personnels, le CCN revendique des créations nettes d'emploi en CDI à Pôle emploi et la cessation du processus de privatisation d'activité (suivi des chômeurs).

Le CCN rappelle son attachement à la séparation indemnisation-placement des chômeurs.

Le CCN se félicite d'avoir obtenu la prolongation pour 2010 de l'allocation équivalent retraite (AER) qui permet à des chômeurs en fin de droit et dans l'attente de liquider leur retraite à taux plein d'améliorer leur revenu de remplacement. Il revendique également le rétablissement définitif de cette allocation.

...

De nombreux travailleurs dits « seniors » sont licenciés et le chômage les concernant augmente en ce début 2010. Le CCN demande la remise en place de préretraites-FNE, le rétablissement de l'ARPE,...

...

[Le CCN] exige la suppression des exonérations

fiscales et sociales sur les heures supplémentaires qui sont autant de ressources en moins pour le service public et la protection sociale, conduisent à accroître la pression sur les conditions de travail et empêchent la création d'emploi.

Le CCN demande l'abrogation de la loi du 10 août 2009 sur le travail du dimanche...

Le CCN condamne :

- Le recours abusif à l'intérim, aux CDD et au temps partiel imposé.
- La précarisation de l'emploi, notamment des plus jeunes qui se trouvent de ce fait exclus du droit du travail et des droits aux prestations sociales.

A ce titre, il invite ses syndicats à s'investir auprès de ces salariés en revendiquant leur intégration dans les effectifs en CDI à temps complet, ce qui est aussi facteur de leur syndicalisation.

...

Fonction publique et entreprises publiques

Le CCN réaffirme son attachement au statut général de la Fonction publique. Pour le CCN, la révision générale des politiques publiques et la réforme de l'administration territoriale de l'Etat conduisent à un démantèlement des services publics et de la fonction publique.

Le CCN condamne la loi du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels des fonctionnaires et le projet de décret sur la « réorientation professionnelle » qui porte atteinte au principe républicain de neutralité et de continuité du service public ...

Le CCN demande l'abrogation de ces mesures. Il demande l'arrêt de la RGPP et des 374 mesures en cours qui conduisent à supprimer des missions de service public.

...

Le CCN s'oppose au projet de loi de réforme territoriale qui, complétée par celle de la taxe professionnelle, est la RGPP appliquée aux collectivités territoriales. Il remet en cause le maillage des services publics et de leurs personnels notamment avec la suppression programmée du département.

Le budget 2010 conduit à de nouvelles suppressions massives de postes (34 000). Près de 200 000 postes ont été supprimés en 3 ans à l'Etat. Dans la Fonction publique hospitalière ce sont près de 50 000 postes qui sont susceptibles d'être supprimés au motif d'assurer le retour à l'équilibre des budgets d'ici fin 2012. Le CCN exige l'arrêt des suppressions de postes dans les trois versants de la fonction publique. Le CCN affirme que tout doit être mis en œuvre pour que soit garantie l'unité de la fonction publique républicaine qui repose en particulier sur la défense de la valeur unique du point d'indice.

...

[Le CCN] condamne également le changement de statut de la Poste et la création le 1er mars d'une société anonyme, première étape d'une nouvelle privatisation. Il déplore les conséquences dramatiques (conséquences qui risquent d'être rapidement identiques à celles constatées à France Télécom) sur les personnels des réorganisations successives engagées par le président de la Poste suite à sa volonté de changer le statut de ce service public.

Liberté syndicale Négociations collectives

Le CCN confirme sa condamnation de la loi du 20 août 2008 qui est une atteinte à la liberté syndicale et de négociation, ainsi qu'à la hiérarchie des normes, bases de notre édifice républicain en matière sociale. Il demande l'abrogation de cette loi. Le CCN s'oppose au projet de loi portant « rénovation du dialogue social dans la fonction publique », transposition de la loi du 20 août 2008, qui vise à formater le nombre et le comportement des organisations syndicales, qui supprime le paritarisme et instaure les accords majoritaires dans la Fonction publique.

Le CCN revendique le rétablissement de la libre désignation des délégués syndicaux par les organisations syndicales, la liberté de négocier.

...

Face à ces atteintes à la liberté syndicale et au droit de négociation collective, le CCN invite les militants de la cgt FORCE OUVRIERE à faire du développement des syndicats un enjeu central.

Protection sociale

Concernant l'assurance maladie, le CCN rappelle son opposition à la loi HPST et à la mise en place des ARS qui consacrent une étatisation régionalisée des régimes d'assurances maladie et privent les salariés du droit de gestion de leur salaire différé...

Le CCN dénonce l'attitude gouvernementale qui refuse de suspendre le non renouvellement d'un départ en retraite sur deux dans les CAF et d'affecter des moyens supplémentaires pour faire face aux difficultés liées au RSA...

Le CCN exige l'attribution des moyens nécessaires au fonctionnement du réseau. Cela passe par la pérennisation des emplois en CDD, des embauches supplémentaires et la suspension de l'application de la RGPP.

Le CCN refuse de cautionner la destruction progressive des URSSAF par le biais de la régionalisation.

...

Pour le CCN, s'agissant du dossier « dépendance » qui n'est pas lié à la retraite, il y a nécessité de mettre en place un régime de base universel pour ne pas laisser ce risque à la seule loi du marché.

Le CCN conscient que ce dossier représente un enjeu important rappelle son exigence de voir la perte d'autonomie reconnue comme un cinquième risque de Sécurité sociale.

FORCE OUVRIERE considère qu'il s'agit d'un véritable choix de société et exige des mesures respectueuses des personnes en situation de dépendance avec des moyens financiers et humains en conséquence.

Retraites

Le CCN refuse toute remise en cause du droit à la retraite à 60 ans, tout allongement de la durée de cotisation, toute remise en cause du statut général de la fonction publique et du code des pensions ainsi que des régimes particuliers.

Le CCN condamne la tentative de suppression de la catégorie active pour les personnels paramédicaux (infirmières), première attaque contre le code des pensions civiles et militaires.

La cgt FORCE OUVRIERE demeure viscéralement attachée au maintien de l'architecture actuelle de notre système de retraite : un régime de base de sécurité sociale complété par des régimes complémentaires (cadres et non cadres) gérés paritairément pour le secteur privé, des régimes spéciaux et de fonctionnaires pour les personnels relevant de ces statuts.

Le CCN refuse par avance la mise en place d'un étage supplémentaire par capitalisation à caractère obligatoire. Il condamne toutes les formes de destruction de droits tels que la suppression de l'Indemnité Temporaire de Retraite (ITR) en Outre-mer.

Dans ce cadre, le CCN, conformément à la résolution adoptée par le dernier congrès confédéral, confirme ses principales revendications :

- Le droit au départ en retraite à 60 ans à taux plein ;
- Le maintien des droits statutaires dans le service public (maintien du code des pensions civiles et militaires, du statut général et des statuts particuliers) ;
- Le refus d'allonger la durée de cotisation : « 40 ans, c'est déjà trop » !
- Le retour au calcul sur les dix meilleures années pour le secteur privé et le maintien des six derniers mois pour le secteur public ;
- Un taux de remplacement de haut niveau (75% du salaire moyen) et une revalorisation des retraites et pensions indexée sur les salaires ;
- Le maintien des droits familiaux et conjugaux.

La question du financement est LA question des retraites. Elle impose des sources nouvelles de financement ainsi qu'une véritable réforme fiscale. Il ne doit s'agir en aucun cas d'alimenter la crise en donnant des gages aux marchés financiers, mais de garantir la liberté, la solidarité et l'égalité.

Le CCN réaffirme que le financement de nos retraites est compatible avec ses règles, son architecture et ses mécanismes de solidarité actuels et revendique notamment l'augmentation des salaires, la compensation intégrale des exonérations et l'affectation des ressources nouvelles issues d'un meilleur partage des richesses, d'un élargissement de l'assiette des cotisations et d'un

abondement plus important du Fonds de réserve des retraites.

Concernant le dossier « pénibilité », bien que n'étant pas lié exclusivement à la retraite, le CCN exige son règlement par l'instauration d'une cotisation patronale mutualisée pouvant donner lieu à la mise en place d'un organisme paritaire et permettant des départs en retraite anticipée.

* *
*

Pour le CCN, seule l'expression libre, indépendante et déterminée du rapport de force est à même de faire aboutir les revendications légitimes des travailleurs. C'est dans cet esprit que le CCN décide que le 1er mai 2010 sera un 1er mai FORCE OUVRIERE et que les revendications portées par FORCE OUVRIERE, en tout premier lieu celles sur les retraites, doivent être relayées et expliquées par tous ses syndicats dans les entreprises et les administrations.

Le CCN réaffirme que la cgt FORCE OUVRIERE, sans confondre action commune et unicité syndicale est **prête à s'inscrire pleinement dans une action interprofessionnelle** déterminée sur la base de revendications communes.

Le CCN réaffirme sa proposition aux **autres organisations d'un appel à une grève franche interprofessionnelle** de 24 heures pour obtenir satisfaction.

En tout état de cause, le CCN affirme que la cgt FORCE OUVRIERE ne laissera pas voter une réforme des retraites contraire aux intérêts des salariés du public comme du privé sans appeler à la mobilisation de toute la classe ouvrière.

C'est pourquoi il mandate la CE confédérale et le bureau confédéral pour décider au moment opportun et en fonction de la situation et des événements toute initiative FORCE OUVRIERE, y compris la grève interprofessionnelle.

Dans tous les cas de figure, FORCE OUVRIERE prendra toutes ses responsabilités.

Votée à l'unanimité

Paris, le 1er avril 2010

Rencontres gouvernement-syndicats du 12 avril 2010

JEAN CLAUDE MAILLY: «PLUS QU'UN DÉBUT DE CONCERTATION, IL S'AGISSAIT D'UN DÉBUT DE CONFRONTATION»



Le Secrétaire général de FO, conduisait une délégation reçue ce lundi 12 avril par le ministre du Travail, Eric Woerth, au lancement des consultations formelles sur le dossier des retraites.

FO a ouvert la série des consultations que le gouvernement a engagées sur les retraites. Le ministre du Travail, Eric Woerth confirme sa volonté de présenter un document d'orientation à la mi

mai pour un avant projet de loi sur les retraites dès la mi juin. Le projet de loi serait bien examiné en Conseil des ministres durant la première quinzaine de juillet pour être déposé à l'Assemblée nationale à la mi septembre. Il entend aussi traiter de la pénibilité et de l'emploi de seniors et plus spécifiquement des régimes de la Fonction Publique.

Partisan de la clarté, Jean-Claude Mailly, qui conduisait la délégation de FO, a réaffirmé au ministre que la confédération n'acceptera pas un nouvel allongement de la durée de cotisation et, démonstration à l'appui, que 40 ans c'est déjà trop! Tout comme il est inenvisageable de toucher à l'âge légal de la retraite à 60 ans, casus belli pour FO.

FO a aussi réaffirmé sa détermination à préserver le système par répartition, ainsi que le Code des pensions de la Fonction publique.

Jean-Claude Mailly a démontré qu'en agissant sur le financement, comme l'explique FO depuis des semaines, l'équilibre de nos régimes peut être atteint et maintenu durablement, au prix d'une véritable réforme fiscale notamment: tous les revenus doivent y contribuer; l'assiette de la CSG doit être revue et l'on doit taxer davantage les revenus des capitaux. FO a une nouvelle fois dénoncé les nombreux cadeaux fiscaux accordés ces dernières années (bouclier fiscal, exonérations de cessions d'actifs...). FO n'exclut pas une augmentation des cotisations d'assurance vieillesse si cela est nécessaire.

La délégation FO a rappelé qu'elle était mandatée pour bloquer cette contre-réforme, s'il s'agit de toucher d'une manière ou d'une autre à l'âge ou à la durée.

Plus de 500 pages très attendues !

La brochure de la confédération sur les « Comités d'Entreprise » a été intégralement actualisée.

Cette nouvelle édition traite de tous les aspects du CE et intègre toutes les modifications législatives intervenues ces dernières années, en particulier la loi du 20 août 2008, ainsi que la jurisprudence la plus récente.

Elle est disponible au prix unitaire de 20 EUROS.

Attention ! Cet achat peut être imputé par les CE sur leur subvention de fonctionnement.

Les expéditions peuvent être assurées, les frais de port à rajouter à ce prix unitaire étant de :

- 3,5 € pour l'envoi d'un exemplaire ;
- 5 € pour une commande de 20 à 150 € ;
- 8 € pour une commande >150 €.

Il convient, pour bénéficier des tarifs préférentiels, de passer commande à l'UD.





PREMIER MAI 2010

- ▶ Pour la liberté syndicale et l'indépendance ;
- ▶ Pour préparer les conditions de l'action commune sur des mots d'ordres clairs ;
- ▶ Pour l'action efficace contre les « journées d'actions » de confusion ;

RASSEMBLEMENT PUBLIC FORCE OUVRIERE DEVANT LA STELE DE LUDOVIC MENARD TRELAZE 10 h 30



*Rond-point Ludovic Ménard, Trélazé
Un pot amical clôturera le rassemblement à la Bourse du Travail de Trélazé*



Union Départementale Cgt-Force Ouvrière de Maine et Loire
14 place Louis Imbach – 49100 ANGERS <http://fo49.neuf.fr>